



# FEDERATION INTERNATIONALE DE L'ART PHOTOGRAPHIQUE

## The International Federation of Photographic Art

---

**INFO 051 / 2016**

Suite à la décision du Comité Directeur, une plate-forme sera créée afin de rendre possible l'application « en ligne » pour le patronage de la FIAP et de centraliser les données utiles des membres de la FIAP.

A cet effet, tous les Officiers de Liaison et tous les ILFIAP seront bientôt invités par M. Romain Nero, Directeur du Service des Patronages, par e-mail, de se connecter à l'adresse suivante : [www.myfiap.net](http://www.myfiap.net) et de s'inscrire à cette plate-forme, qui est actuellement dans une phase de test. Vous êtes priés d'utiliser exactement les mêmes données, comme celles déjà apparaissant au Livre Officiel de la FIAP. Dans le cas où il y a une modification dans vos données, vous devez d'abord informer le Secrétaire Général pour la mise à jour et l'exactitude.

Il est important de dire que les instructions précédentes, incluses dans le DOC 002/2015, point A, en ce qui concerne la communication de changement d'un Officier de Liaison au Secrétaire Général de la FIAP doivent bien sûr, être respectés. Pour cette raison, une fois dûment remplies, vos données en [myfiap.net](http://myfiap.net) seront bloquées et ne pourront plus être modifiées que par la FIAP elle-même.

Sur la même plate-forme, les organisateurs des salons pourront s'inscrire et remplir les formulaires de demande de patronage FIAP. A travers la même plate-forme les membres opérationnels seront ensuite informés de cette demande et ils seront en mesure d'accepter, de refuser ou de demander des modifications.

-----

Following the decision of the managing board of FIAP, a platform will be created in order to make it possible to apply "online" for FIAP patronage and centralize the useful data of FIAP members.

For this purpose you will shortly be invited by Mr Romain Nero, Director of Patronage Service, by e-mail, to connect to the following web address: [www.myfiap.net](http://www.myfiap.net) and register to this platform, which is currently run in a test phase. You have to use exactly the same data, as those already appearing at the FIAP Official Book. In case there is a modification in your data, you should first notify the Secretary General for update and accuracy.

It is important to say that previous instructions, included in DOC 002/2015, point A, in regard to the communication of the changing of a FIAP Liaison Officer to the FIAP Secretary General, have, of course, to be respected. For that reason, once duly completed, your data in [myfiap.net](http://myfiap.net) will be blocked and can only be modified by FIAP itself.

On the same platform, salon organizers will be able to register and complete application forms for FIAP patronage. Via the platform, Operational Members will then be informed about this request, which they will be able to accept, decline or ask for modifications.